

Image not found or type unknown



Droit familial entre France et Suisse

Par **Leontocyril73**, le **31/05/2023** à **00:28**

Bonjour

J ai déménagé de France en Suisse je paie une pension pour ma fille qui avait et été ordonné par le JAF

L avocate de la partie adverse veut que je fournisse mon imposition suisse et veut réévaluer à la hausse la pension car mon ex concubine à appris que j avais déménagé et que je travaillais en Suisse

Quelle sont les accords et les droits entre la France et la Suisse ? Dois je fournir et augmenter la pension en sachant que la maman est cadre supérieur et que ses revenus sont supérieur à 100 Ke par an

Vers qui puis je me retourne?

En vous remerciant pour votre retour

Par **Marck.ESP**, le **31/05/2023** à **06:21**

Bonjour et bienvenue

Oui, vous devez fournir les justificatifs demandés.

Les revenus de Madame seront bien entendu retenus pour sa décision, par le juge.

Par **Leontocyril73**, le **31/05/2023** à **19:44**

Bonjour

Merci de votre retour

Si vous me confirmez que je dois fournir les justificatifs est ce que cela veut dire que le droit français est en mesure d avoir accès à des informations d une personne qui habite dans un pays qui ne fait pas parti de l Europe ? Et de personnes qui paient ses impôts à l étranger?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **31/05/2023** à **20:38**

Sur requête d'un juge, c'est possible, mais votre avocat sera mieux placé pour vous répondre.